

A la une !

Dernière réunion publique le 23 juillet : le temps de la synthèse

Il est encore trop tôt pour faire le véritable bilan de ces 4 mois de débats et des 11 réunions qui se seront tenues tout autour de la baie de Saint-Brieuc, pour autant, l'ultime réunion publique du 23 juillet sera le temps pour le maître d'ouvrage et les acteurs de présenter leur synthèse du débat public.

En effet, ce bilan et le compte-rendu du débat public rédigés respectivement par la CNDP et la CPDP seront rendus publics au plus tard le 24 septembre 2013, soit dans un délai de deux mois maximum à partir de la clôture du débat public.

Tout au plus, aujourd'hui, peut-on se féliciter de la bonne tenue du débat public qui a permis à chacun de s'informer, poser des questions, exprimer un avis et débattre avec le maître d'ouvrage et les nombreux intervenants.

L'objectif visé par la CPDP de permettre au grand public de s'informer et de participer est donc atteint.

23 juillet 2013 : réunion de synthèse

La prochaine réunion permettra à 11 acteurs (particuliers, associations, acteurs économiques, élus, représentants de l'Etat) qui ont joué un rôle particulier dans le débat public de venir présenter leur synthèse de ces 4 mois d'échange.

Il sera également demandé au maître d'ouvrage d'en faire de même. Ensuite, chacun aura la possibilité de solliciter la parole pour faire part de ses propres conclusions du débat, dans le respect des règles annoncées par la Commission et du temps de parole imparti à chaque intervenant.

A la fin de la réunion, Antoine Dubout, Président de la CPDP, clôturera le débat public, après en avoir également tiré un premier bilan factuel.

A retenir

Réunion publique

- **Mardi 23 juillet 19h :**
Palais des Congrès et des Expositions – Salle du Grand Léjon - Saint-Brieuc

Réunion de synthèse

Interventions de :
Vice-amiral d'escadre Jean-Pierre LABONNE, Préfet maritime de l'Atlantique ;
Thierry DEREUX, Président de Côtes d'Armor Nature Environnement ; Dominique RAMARD, Vice-président du Conseil régional Bretagne ;
André LENSKI ; Dominique LECOMTE, Président de la CCI 22 ; Jean-Claude CARBONNIER, Collectif des associations de la côte de Penthièvre et de la côte d'Emmerade ; Anthony MERCIER ; Jean de la MOTTE de BROÛNS, Délégué départemental de la SPPEF ;
Monique le CLEZIO,
1^{ère} Vice-présidente du Conseil général 22 ; Nicole HAMET ;
Michel LAVIGNE, Président de l'association des Pêcheurs, Plaisanciers du Légué ; Alain COUDRAY, Président du Comité Départemental des Pêches de Côtes d'Armor.

[Déroulé de la réunion](#)
[Plan d'accès ici](#)

Retour sur...

200 personnes étaient présentes à Saint-Brieuc, le 17 juillet, pour assister à la réunion thématique portant sur « les impacts visuels du projet sur le paysage ». Cette réunion a été également l'occasion de présenter les conclusions de l'étude complémentaire indépendante demandée par deux associations, financée par la CNDP et réalisée par la société Eca Sindel (voir e-newsletter n°11).



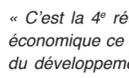
Revivez cette réunion publique sur le [site du Débat](#).

Nous avons recueilli à chaud vos réactions et vos sentiments.

Entendu en sortie de réunion :

« Mettre en parallèle le viaduc de Millau et ce projet de parc est une incongruité. Le viaduc de Millau est un lieu de passage, donc quand on va à Millau on passe. Ici nous sommes dans un lieu de villégiature, on se fixe. Nous devons donc vivre avec ce nouveau paysage maritime ! »

« J'aimerais que le maître d'ouvrage soit parfois plus concret et moins dans une approche marketing de son projet. »



Claire BERTHO - Languieux

« J'ai suivi toutes les réunions. Dans celle-ci je retiens surtout que le parc éolien ne dérangera pas notre paysage. Au début certes, notre œil sera attiré par cet élément nouveau, mais après un temps nous n'y prêterons plus attention. Ce qui est essentiel pour moi est que nous menions tous une réflexion sur l'avenir de notre territoire. La réalisation de ce projet y participe. »

Roger MOIZAN - Brehec-Plouha

« C'est la 4^e réunion publique à laquelle j'assiste. J'ai pu poser plusieurs questions. Sur le plan économique ce projet est une aberration. Faire un projet pour 20 ans ce n'est pas ce que j'appelle du développement durable, notamment quand on voit qu'une centrale nucléaire peut fonctionner 40 ans. »



Du côté de la CPDP



2 questions à Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Le 17 juillet, s'est tenue la réunion thématique portant sur l'impact visuel du projet sur le paysage, qu'en avez-vous retenu ?

Cette réunion attendue était vraiment nécessaire. Elle aura permis de prendre conscience des conséquences potentielles sur le paysage de la vision du champ d'éoliennes. Les différentes présentations étaient de qualité, elles ont permis à chacun de s'exprimer et de faire part de ses inquiétudes, de son opposition ou de sa satisfaction.

Nous arrivons au terme de 4 mois de débat, qui se clôturera le 24 juillet à minuit. Que se passe-t-il ensuite pour la CPDP et pour le maître d'ouvrage ?

La CPDP entre en « conclave », c'est-à-dire que nous cessons toute relation avec les différents acteurs du débat. Les bureaux de la CPDP sont fermés, le téléphone et les liaisons électroniques sont interrompus. Par ailleurs notre site internet reste ouvert mais nous supprimons l'interactivité. Que faisons-nous alors ? Et bien, nous rédigeons le compte-rendu du débat, document que nous devons rendre au maximum dans les deux mois suivant la clôture du débat.

Ce document ne se positionne pas pour ou contre le projet porté par le maître d'ouvrage. Il rend compte de la manière dont le débat s'est déroulé et les moyens mis en place pour informer la population. Il met en exergue les arguments exprimés pendant le débat sur l'ensemble des supports proposés : réunions publiques, questions, avis, cahiers d'acteurs etc.

A partir de la publication de notre compte-rendu – présenté officiellement par la CNDP en conférence de presse fin septembre – le maître d'ouvrage dispose alors de trois mois, pour indiquer quelles suites il compte donner à son projet. Trois possibilités lui sont offertes : il poursuit, il arrête ou il modifie tel ou tel aspect pour pouvoir poursuivre. Par ailleurs, il a un devoir de décrire les outils qu'il mettra en place pour assurer la concertation et l'information du public. Cette concertation doit être menée entre sa décision de poursuivre et le début de l'enquête publique, prévue (selon le calendrier du maître d'ouvrage) en 2015.

Pour conclure, je tiens particulièrement à remercier tous les acteurs : particuliers, associations, acteurs économiques, politiques, etc. qui ont fait de ce débat public un vrai moment de démocratie participative.

L'après débat public

Que se passera-t-il après le 24 juillet 2013 ?

Conformément à la loi, la CPDP se retire au lendemain de la date de fin de débat public publiée au Journal Officiel, soit le 24 juillet à minuit. Ainsi, à partir de cette date, le site Internet ne sera plus interactif mais restera consultable durant cinq ans, les bureaux de la CPDP à Languieux seront fermés, les archives du débat seront transférées à la CNDP à Paris et les cahiers d'acteur rédigés de la Bibliothèque Nationale de France.

La CPDP entrera alors dans une phase de rédaction de son compte rendu qui durera au maximum deux mois. Aucun acteur, y compris le Maître d'ouvrage, ne pourra entrer en contact avec la CPDP.

Le compte-rendu du débat public et le bilan de la CNDP seront rendus publics au cours d'une conférence de presse avant le 24 septembre.

A l'issue de cette conférence de presse, la CPDP, nommée en septembre 2012 pour le débat public de Saint-Brieuc, s'auto-dissout.

A compter de cette conférence de presse, la SAS Ailes Marines, Maître d'ouvrage, aura trois mois pour prendre sa décision quant à l'avenir de son projet. Il devra la rendre publique dans deux journaux (un national, un régional).

24 juillet 2013	24 septembre 2013 (date butoir)	23 octobre 2013	24 décembre 2013 (date butoir)
Côte du débat public, désactivation de la partie interactive du site internet. Le site restera consultable pendant 5 ans	Publication du Bilan (par la CNDP) et du Compte-rendu (par la CPDP) du débat public	Pour le maître d'ouvrage : levée des risques dans le cadre du dossier d'appel d'offres	Décision du maître d'ouvrage sur les suites qu'il entend donner à son projet

Participer

N'oubliez pas... le site Internet Interactif de la Commission, sur lequel vous avez la possibilité de :

- Poser vos questions
- Donner votre avis
- Soumettre une contribution
- Rédiger un cahier d'acteur

70 cahiers d'acteur ont déjà été envoyés à la CPDP. Pour télécharger les cahiers d'acteur disponibles cliquez ici

366 questions ont été posées par écrit ou par sms à la CPDP pour le Maître d'Ouvrage. A ce jour, 251 ont obtenu une réponse, soit 69%.

Retrouvez ICI les premières réponses et posez vous aussi vos questions.

Vous pouvez consulter de nombreuses informations et documents concernant le débat public et poser des questions sur le site : <http://www.debatpublic-eoliennesenmer22.org>

Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « Participer » de notre site internet.

NOUVEAU
+ simple
+ facile
Posez vos questions
par SMS au
06 02 29 98 25

Ce débat est le vôtre, participez !

CONTACTS :

Commission Particulière du Débat Public pour le projet de parc éolien en mer, au large de la baie de Saint-Brieuc
16, rue de la Morgan - Bâtiment Énergie 22, porte B, 1^{er} étage - 22360 LANGUEUX

Tél : 02 56 26 80 68

secretariatgeneral@debatpublic-eoliennesenmer22.org

www.debatpublic-eoliennesenmer22.org